

Sommaire des résultats financiers **de l'exercice terminé le 30 septembre 2010**

L'exercice 2010 s'est déroulé dans un contexte où le gaz naturel a bénéficié d'une situation concurrentielle favorable. Conséquemment, les résultats de l'activité réglementée de la Société en commandite Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro ») pour l'exercice terminé au 30 septembre 2010 ont été supérieurs aux prévisions.

En effet, Gaz Métro a réalisé un revenu net d'exploitation de 165,6 M\$. En appliquant, sur l'avoir des actionnaires, un taux de rendement de 9,20 % tel qu'autorisé par la Régie de l'énergie (ci-après « la Régie »), dans sa décision D-2009-156, Gaz Métro obtient un taux pondéré du coût en capital de 7,71 %. Ce dernier, appliqué sur la base de tarification moyenne de 1 779,4 M\$, donne droit, à Gaz Métro, à un revenu net d'exploitation de 137,2 M\$. La différence de 28,4 M\$ (165,6 M\$ - 137,2 M\$) constitue l'excédent de rendement que Gaz Métro a réalisé après impôt. Gaz Métro réalise donc un trop-perçu à partager de 40,6 M\$ avant impôt.

L'excédent de rendement s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de la marge bénéficiaire brute de 37,6 M\$, par rapport aux prévisions du dossier tarifaire 2010. Cette hausse est répartie de la façon suivante entre les différents services :
 - La marge brute au service de distribution est en hausse de 28,8 M\$. Les ventes en service continu ont augmenté de 3,0 M\$ et la situation concurrentielle favorable du gaz naturel a permis la réalisation de 21,2 M\$ de ventes additionnelles en gaz d'appoint concurrence ainsi que 4,7 M\$ aux clients de la grande entreprise au service interruptible.
 - Par ailleurs, on observe une hausse de 2,0 M\$ de la marge brute du service de transport. Cette hausse s'explique par l'effet de l'augmentation du volume d'achats à Dawn.
 - Au niveau du service d'équilibrage, la marge additionnelle de 6,6 M\$ s'explique principalement par la hausse des revenus d'optimisation, additionnée à une baisse des coûts.

- Finalement, la réduction des dépenses de 3,8 M\$ est attribuable à la diminution de 2,1 M\$ des dépenses d'exploitation, de 2,0 M\$ des dépenses d'amortissement et de 0,4 M\$ lié aux impôts sur le revenu. Ces baisses ont toutefois été compensées par une hausse des impôts fonciers et des autres dépenses de 0,7 M\$.

Lors de la présentation du dossier tarifaire 2010, Gaz Métro anticipait une perte de productivité totalisant 19,0 M\$, dont la totalité (19 M\$) a été reflétée dans les tarifs et devra être remboursé aux clients à partir des trop-perçus et gains de productivité ultérieurs. Aucune bonification du taux de rendement revenant aux associés (0 %) n'a été considérée dans l'établissement des tarifs au dossier tarifaire.

Au moment de l'élaboration de la prévision 5/7 2010 présentée au dossier tarifaire 2011, Gaz Métro prévoyait déjà qu'aucune perte de productivité ne serait présentée pour l'exercice 2010 et que des trop-perçus permettraient de rembourser en totalité la perte constatée dans le dossier tarifaire 2010. Ce revirement de situation s'explique principalement par les volumes des tarifs D₁, D₅ et ceux de gaz d'appoint concurrence qui se situent à des niveaux plus élevés qu'anticipés.

Pour l'année financière terminée le 30 septembre 2010, le pourcentage global de réalisation des indices de qualité de service se situe à 99,3 %. Ce pourcentage global de réalisation est égal à la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice, tel qu'il a été autorisé par la Régie dans sa décision D-2007-47. Conformément à cette décision, ce pourcentage global de réalisation donne droit aux associés de Gaz Métro à 99,3 % du montant correspondant à leur part des gains de productivité réalisés et à leur quote-part du trop-perçu. Étant donné que la bonification du taux de rendement des associés effectivement réalisée est de 0 M\$, la réduction de 0,7 % pour le taux de réalisation des indices de qualité de service ne s'applique pas. La part du trop-perçu des associés avant impôt, mais après partage du trop-perçu provenant des transactions d'optimisation, est quant à elle réduite de 0,7 % pour s'établir à 6,6 M\$.

Du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2010, Gaz Métro a accumulé des économies d'énergie de 95 038 10³m³ grâce à son plan global en efficacité énergétique, ce qui est supérieur à l'objectif cumulatif de 72 000 10³m³ établi pour les années 2008, 2009 et 2010. Tel que prévu au

Mécanisme incitatif, Gaz Métro a donc droit à la totalité de l'incitatif à la performance de son PGEÉ de 4 M\$.

Dans un autre ordre d'idées, le gaz perdu pour l'année 2009-2010 a atteint le pourcentage de 0,59 %. À la suite d'une décision de la Régie (D-2005-171), Gaz Métro a créé un compte de frais reportés afin de niveler le pourcentage de gaz perdu à 0,40 %; la différence de 0,19 % devant être amortie en entier sur l'année tarifaire suivante.

Les tableaux et explications des différentes sections du présent dossier permettent de mieux évaluer ces résultats.